

AFFAIRE FRIEKH

COMPTE RENDU DES DÉMARCHES DU 17,18 ET 19 JANVIER 2012

Mardi 17 Janvier :

- Une personnalité les plus influentes nous a obtenus par l'intermédiaire de CAP SUD MRE ce jour une audience auprès de monsieur le Ministre de Justice, M. Ramid. Cette réunion s'est tenue en présence de plusieurs conseillers de M. le Ministre (dont les directeur des affaires civiles et pénales, le directeur de cabinet, l'ancien président du tribunal de Fès, etc...) et de la député du PJD en charge des MRE, Mme Nezha El Ouafi. ce qui a engendré un renvoie du dossier pour une enquête plus approfondie, a la police judiciaire.

Il est important de signaler que le procureur général s'est chargé personnellement de reprendre en main cette affaire, donner ces instructions et ce, suite à l'entretien avec Mr le Ministre Mr Ramid.

Mercredi 18 Janvier :

- Concernant la décision de justice attendue dans le cadre de la procédure civile en référé, la partie adverse qui avait demandé que le tribunal soit jugé incompétent a obtenu gain de cause. Une nouvelle audience est prévue le 9 février. Elle permettra de débattre sur le fond de dossier, demande faite par le ministère de la justice.

- Conformément à l'article 27 de la nouvelle constitution permettant au citoyen marocain d'avoir accès à l'information de l'administration publique (sauf ce qui a trait à la défense nationale et la sécurité intérieure), nous nous sommes rendus à la commune, pour demander au secrétaire général de consulter le dossier 1468/2010. Cette demande nous a été refusée, tout en nous autorisant à avoir accès au dossier via notre avocat. Ce qui est une atteinte au droit que nous accorde la nouvelle constitution.

- Nous nous sommes rendus à la Wilaya pour relancer notre demande de rdv (du 9 janvier, faisant suite aux deux courriers adressés le 22 décembre et 5 janvier). La secrétaire du secrétaire général nous a indiqué nous rappeler prochainement. A suivre.

- La responsable du bureau de la chaîne 2M à Fès a reçu de sa directrice de l'information, M. Samira Sitail, une demande de complément de reportage. Celui-ci se tournera le lundi 23 Janvier, en présence du vendeur Abdelmalek Mikou (désireux de rétablir la vérité après les accusations du président de la commune faites lors du premier reportage), d'une ou deux associations qui soutiennent notre cause, un expert en droit immobilier, ainsi que moi-même.

- Après demande soumise auprès du Pacha de faire retirer la pancarte « A vendre » du chantier, ce dernier a mandaté le Makkadem puis le Caïd d'enlever ladite pancarte du chantier. A vérifier dès demain.

- Lors de notre visite chez le Pacha, ce dernier nous a convié à une réunion qui se tient aujourd'hui même à 10h, à la commune de Ben Souda. Celle-ci fait suite au sit-in organisé par nos soins le 10 janvier dernier et à l'article paru le mardi 17 février dans le journal « Al Massae ». Participeront à cette réunion les responsables de la commune, de la wilaya, de l'agence urbaine, du conseil de la ville, etc.

- Des éléments d'information ont été envoyés au correspondant d'« Al Massae », pour la publication d'un article ces prochains jours.

Jeudi 19 Janvier :

- Notre avocat s'est rendu à la commune de Ben Souda pour consultation du dossier 1468/2010. Ce qui nous a été refusé dans un premier temps par le président de l'administration, nous demandant aussi surprenant que cela puisse paraître, de rentrer en contact avec l'avocat de la commune.

Quelques minutes plus tard, nous avons pu avoir accès au dossier via le secrétaire général de la commune, ou du moins seulement notre avocat.

Les informations relevées par l'avocat permettent de déduire très clairement que le permis de construire a été accordé illégalement et qu'aucun document ne prouve la propriété de l'actuel entrepreneur.

- Nous avons assisté à la réunion des responsables de la commune, de la wilaya, de l'agence urbaine, du conseil de la ville, etc. La représentante du Wali qui a pris la mesure de l'injustice dont mon père a été victime nous a confirmé la faute administrative de la commune (concernant l'attribution du permis de construire), la wilaya se chargeant seulement de la dimension technique des autorisations. Par ailleurs, un arrêt de chantier général sur la zone d'El Merja a été décrété pour une semaine à compter du 20 Janvier, le temps que toutes les parties prenantes trouvent une solution définitive au problème de la zone.

- Nous nous sommes rendus chez le commissaire de police en charge de notre enquête. Celui-ci nous a rendu les mêmes conclusions que nous avons découvert à travers la consultation du dossier de la commune, à une chose près, à savoir que M. Bennani, la personne sensée avoir acheté d'un des héritiers propriétaires du titre foncier 950F est introuvable.

- Nous avons été à la cour d'appel pour savoir si le dossier avait bien été réceptionné et été consulté par le procureur. On nous a informé du renvoi du dossier à la police judiciaire le 18 janvier 2012, pour reprise de l'enquête approfondie.

- Nous avons pu acheter l'article publié par Al Massae, à paraître dans l'édition de Vendredi 20 Janvier. Cet article met cette fois-ci essentiellement l'accent sur le décès provoqué par l'escroquerie.

Mr TOUFIK FRIEKH